

Révision totale de trois ordonnances relatives à la loi sur les cartels

Monsieur le président,

Le Canton de Neuchâtel a pris connaissance des trois projets de modifications d'ordonnances relatives à la loi sur les cartels et vous remercie de l'avoir consulté.

Après analyse, le Conseil d'État vous informe qu'il n'a pas de remarques à formuler concernant les modifications apportées.

En réitérant nos remerciements pour nous avoir consulté, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 9 septembre 2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
F. MAIRY

La chancelière,
S. DESPLAND